



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E187720

VALABLE JUSQU'AU 24/10/2027

ÉDITÉ LE

01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FOIX

Siret : 848 498 721 00010

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 0092663

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE AXE2401933

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE AXE2401933

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : POSITIVE IMMOBILIER

12 BIS ROUTE DE TOULOUSE
09100 PAMIER

Téléphone : 06 30 48 04 46

Portable : 06 30 48 04 46

Fax :

Site Internet : <http://www.positive-immobilier.com>

E-mail : beibi@beibi.fr

Responsabilité légale :

RUIU JOEL GIL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Couvreur,Électricien,Menuisier,Plâtrier / Plaquiste)	01/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/10/2023
o Ventilation mécanique	25/10/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	23/05/2024
o Fenêtres de toit	23/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	25/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	25/10/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	25/10/2023
o Isolation des combles perdus	14/03/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.